



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – Animations / Protocole
Tél. : 04 94 36 89 19
Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

APPEL À CANDIDATURE POUR L'EXPLOITATION DES CHALETS AU SEIN DU VILLAGE DE NOËL 2024, SITUÉ PLACE DE LA LIBERTÉ, À TOULON

• Descriptif :

À l'occasion des fêtes de fin d'année 2024, la Ville de Toulon lance un appel à candidature pour l'exploitation d'environ 60 chalets de 6 ou 12 m², au sein du Village de Noël, situé Place de la Liberté, à Toulon.

Chaque année, à Toulon, Noël prend une place grandissante. Les sites animés sont de plus en plus nombreux ; Place de la liberté, place d'Armes, Place Puget, St Jean du Var, Pt du Las. Les décorations et les illuminations de plus en plus grandioses sont une vraie attraction. Noël à Toulon un rendez-vous incontournable, festif et animé. Cet événement est complété par des parades, des animations musicales, une crèche provençale, un mapping sur la façade de l'opéra, une patinoire, une grande roue et différents manèges. Le nombre de visiteurs se développent de manière exponentielle chaque année.

La Place de la Liberté située sur l'artère principale de la Ville de Toulon est le site principal du Village de Noël depuis de nombreuses années. Chaque année, le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter. C'est aujourd'hui un pôle d'attraction important durant les fêtes de Noël, pour les toulonnais et les personnes qui se déplacent des communes avoisinantes. Un grand manège ; sapin géant, des parades fixes et déambulatoires, des animations musicales, des spectacles pour enfants, un décor grandiose avec de nombreuses scénettes sur le thème de Noël, une entrée majestueuse, de nombreuses décorations et illuminations viennent compléter l'espace dédié aux chalets.

Le présent appel à candidature a pour objet d'inviter tous les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire une proposition à la Ville de Toulon.

Période d'Ouverture du Village de Noël Place d'Armes :
Du vendredi 22 novembre au mardi 31 décembre 2024

• Caractéristiques principales :

Il ne s'agit pas d'un marché public, ni d'une concession.

Mode de passation : le présent appel à candidature a pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre des festivités de fin d'année, organisées par la Ville de Toulon.

Lieu concerné par l'appel à candidature :

Place de la liberté, à Toulon (83000 – VAR)

- **Tarif des locations et règlements :**

2.350 euros TTC par chalet de 6 m²

4.700 euros TTC par chalet de 12 m² (pas de tarif dégressif en cas de location de plusieurs chalets)

500 euros : (caution)

Le règlement sera à effectuer auprès de la régie, du service des emplacements, située au : « **Pôle famille** », **boulevard Robert Schumann 83000 Toulon** ou par chèques à l'ordre de « Régie des emplacements » et à envoyer par voie postale à :

Service des emplacements de la ville de Toulon
Avenue de la république
CS 71407
83056 Toulon Cedex

- **Contextes des animations sur la Place de la Liberté :**

- 60 chalets environ animés par des exposants, artistes ou commerçants
- Un manège géant, crèche provençale animée sous chapiteau,
- Des décors de Noël à ciel ouvert, animés, éclairés et sonorisés,
- Des animations festives (parades, clowns, spectacles, ateliers pour les enfants, animations musicales nocturnes grand public)

- **Dates et horaires prévisionnelles :**

HORAIRES JOURNALIERS CLASSIQUES

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 10h30 à 21h00
- Les vendredis et samedis de 10h30 à 22h30,

HORAIRES JOURS PARTICULIERS

- Vendredi 22 novembre 2024 : 10h30 à **22h30** (*Inauguration*),
- Mardi 24 décembre 2024 : 10h30 à **18h30** (*Veille de Noël*),
- Mercredi 25 Décembre 2024 : **15h30** à 20h30 (*Noël*),
- Mardi 31 décembre 2024 : 10h30 à **18h30** (*Veille du Nouvel an*).

Durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre précaire et révocable.

- **Descriptif des 6 chalets soumis à redevance d'occupation :**

Chalets de vente au détail, mis en location par la Ville de Toulon :

- Des chalets bois de dimensions 2 m x 3 m, soit 6 m² ou de 2 m x 6 m, soit 12 m²

Aménagements intérieurs des chalets compris dans le prix de location :

- Porte pleine sur le côté fermant à clé,
- Ouverture en face avant par un auvent avec verrouillage intérieur,
- Tablette intérieure,
- Coffret électrique, prises électrique et éclairage intérieur.

• **Articles à la vente :**

- Les candidats retenus ne pourront vendre que des articles pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la Ville de Toulon,
- Les produits proposés devront impérativement avoir un lien avec les Fêtes de Noël ou les Fêtes de fin d'année,
- La Ville de Toulon se réserve le droit de faire son choix parmi les produits proposés,
- Chaque exposant aura l'obligation d'occuper le chalet qui lui a été attribué, du début à la fin du « Village de Noël » et d'y exposer UNIQUEMENT les produits ou articles qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon. Tous les produits exposés et en vente doivent être positionnés à l'intérieur de l'enceinte du chalet. Il ne sera toléré aucun objet exposé en dehors du chalet, à l'exception des demandes initiales formulées lors du dossier de candidature et éventuellement validées.

• **Sélection et attribution des chalets :**

Un comité de sélection, mis en place par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues dans les délais impartis, afin d'attribuer les 60 chalets du « Village de Noël 2024 »

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

- **Articles originaux, authentiques ou de qualité, en lien avec les fêtes de Noël ou les fêtes de fin d'année ;**
- **Produits alimentaires à consommer sur place ou à emporter.**

La Ville de Toulon se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité, ainsi que le nombre de participation de chaque exposant. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à une édition du « Village de Noël » n'implique pas la participation aux éditions suivantes.

• **Conditions d'occupation prises en charge par l'exposant (chalet) :**

- Décoration intérieure du chalet sur le thème de Noël ;
- Vente des produits au public ;
- Réassort permanent du stock en dehors des périodes d'ouvertures
- La Ville de Toulon s'est engagée dans une charte « zéro déchet plastique ». Aucun gobelet plastique à usage unique ne sera accepté dans le cadre de cet événement.
- Chaque exposant qui propose de la restauration sur site se doit de nettoyer les tables mises à disposition régulièrement.

• **Conditions d'occupation prises en charge par la Ville de Toulon :**

- La localisation et la mise en place de la distribution électrique et des points d'eau,
- La mise en place des chalets, de la crèche provençale et des manèges pour enfants ;
- La gestion des toilettes mobiles mises à disposition des exposants ;
- La décoration générale du site intégrant la mise en place des espaces verts et sapins,
- Le gardiennage de nuit du site ;
- Le barriérage de l'ensemble du site ;
- La sécurité du site ;
- La sécurité événementielle de jour et le filtrage du public ;
- La gestion du nettoyage journalier du site ;
- La communication journalière sur l'événement par un animateur professionnel ;
- Les animations programmées par la Ville de Toulon (parades, spectacles, animations, musicales, manège.) ;
- La gestion des intervenants présents sur le site (associations, artistes,)

- **Comment déposer sa candidature pour l'exploitation d'un chalet :**

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un chalet de Noël, vous devez faire parvenir à la Direction Événementiel, Cérémonies, Animations, Protocole de la Ville de Toulon les documents suivants.

AVANT LE VENDREDI 14 JUIN 2024

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature complété.
- Une lettre de motivation, précisant le type et le nombre de chalets souhaités.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé et en couleur
- Des photographies des produits ou services proposés.

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2024 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Société ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Pour les artistes libres :

- Pour les artistes libres, certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour 2024.

Ce dossier peut être envoyé par courrier ou courriel à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél. 04 94 36 31 88

Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – animations / Protocole
Tél : 04 94 36 31 88
cereemoniesanimations@mairie-toulon.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR L'ÉVÈNEMENT

« NOËL À TOULON »

Place de la Liberté

DU 22 NOVEMBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2024

A compléter et à renvoyer avant le Vendredi 14 Juin 2024

• Coordonnées personnelles

• Nom : _____ Prénom : _____

• Adresse : _____

• Code postal : _____ Ville : _____

• Téléphone : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____

• Coordonnées professionnelles

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Téléphone portable : _____



Email : _____

Numéro d'immatriculation RCI ou RM : _____

• **Secteur d'activité :** _____

Produits à emporter (alimentation, artisanat, décoration, autres ..)

Produits à consommer sur place (restauration, boissons, crêpes, autres...)

Type de chalet : _____

Chalet de 6 m² (2 m x 3 m) Nombre : _____

Chalet de 12 m² (2 m x 6 m) Nombre : _____

• **Besoin en électricité :** _____

Puissance : _____

• **Liste des pièces à fournir :** _____

1. Documents généraux :

- Le formulaire de candidature complété,
- Une lettre de motivation, précisant le type et le nombre de chalets souhaités,
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé,
- Des photographies des produits ou services proposés.

2. Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2024 (incendie, vol Vandalisme, etc...) ainsi que l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait de Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, Daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Pour les artistes libres :

- Pour les artisans libres, certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour 2024

Ce dossier peut être envoyé par courrier ou courriel à l'adresse ci-dessous
MAIRIE DE TOULON
Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
Mairie d'Honneur (2^{ème} étage) – Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON CEDEX
Tel. : 04 94 36 31 88
Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr